



# Commune de Montanaire

## DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

N° 23/2024

Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel  
et paysager LPrNP.

<b>Situation</b>	Parcelle N° 7099 à Neyruz-sur-Moudon
<b>Propriétaires</b>	Stoop Ronaldus et Broillet Stoop Marie-Christine
<b>Requérant</b>	Monsieur Ronaldus Stoop Rue de la Forge 9 1515 Neyruz-sur-Moudon
<b>Objets concernés</b>	1 pommier
<b>Motif</b>	Le tronc s'est cassé en deux et il représente un danger pour la maison
<b>Plantation compensatoire</b>	Une partie du tronc ainsi que quelques branches seront conservés et un autre arbre sera planté.
<b>Date requête</b>	13 novembre 2024

Affichage au pilier public du 29 novembre 2024 au 28 décembre 2024

Thierrens, le 28 novembre 2024

Lundi – mercredi - jeudi : 8h00 – 11h00  
mardi : 8h00 – 11h00 / 16h00 – 19h00

☎ 021/905.09.30  
✉ bourse@montanaire.ch  
🌐 www.montanaire.ch

